

Prévention Sécurité

REF : DPS2014003

Signataire : M. LE BAS

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Convention entre la ville et l'institut de victimologie concernant les « Consultations de Psychotraumatologie »

EXPOSE :

L'unité de victimologie d'Aubervilliers a ouvert ses portes en 2011 au sein du Centre Municipal de Santé.

En France, tous les deux jours une femme meurt sous les coups de son conjoint, ex-conjoint, concubin ou ex-concubin...

Au total, 675 000 femmes ont été victimes de violences soit de leur compagnon soit d'un autre membre de la famille. A ce chiffre s'ajoute chaque année 70 000 mariages forcés, 65 000 viols et 30 000 femmes ou fillettes sexuellement mutilées ou menacées de l'être, sans compter les violences exercées sur le lieu de travail (harcèlement moral, sexuel...).

A Aubervilliers, les actes de délinquances violents restent nombreux, en particulier envers les femmes.

La lutte contre les violences faites aux femmes est une des priorités municipales.

En outre, on estime que 30% des victimes sont victimes d'un PTSD (syndrome de stress post-traumatique), qui provoque un certain nombre de difficultés comme des troubles du sommeil, des symptômes de reviviscences (pensées récurrentes sur les violences), des troubles de la concentration...

Tous ces symptômes doivent impérativement être pris en charge faute de quoi la victime restera à l'état de victime et ne pourra pas reprendre le cours normal de sa vie.

C'est pourquoi la prise en charge psychologique des victimes est primordiale pour leur permettre de retrouver une vie normale.

L'unité de victimologie d'Aubervilliers propose une prise en charge psychologique pour toute personne ayant été victime d'une infraction pénale ayant ou non entraîné un dommage physique et ayant ou non déposé plainte.

La psychologue évalue, oriente et accompagne sur 6 consultations.

Cette évaluation permet de faire un point sur la situation, familiale, personnelle, sociale, professionnelle et judiciaire.

Les personnes suivies peuvent être ensuite orientées vers des structures de soins, de thérapie, sociale...

En 2013, 133 rendez-vous ont été assurés par la psychologue : 28 personnes ont été suivies dont 10 femmes victimes de violences conjugales.

Au vu de la nécessité du dispositif, et de part le rapport annuel rendu il convient aujourd'hui de renouveler cette convention.

Le montant de la subvention allouée est de 8500€ par an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à signer la convention entre la Ville et l'Institut de Victimologie de Paris
- à verser la subvention

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2014003

Signataire : M. LE BAS

OBJET : Convention entre la ville et l'institut de victimologie concernant les «Consultations de Psychotraumatologie »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'implantation de l'unité de victimologie au sein du Centre Municipal de Santé,

Vu la convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre la ville et l'institut de victimologie de Paris présentée en Conseil Municipal du 21 novembre 2013,

Vu le projet de convention,

Vu les rapports d'activités annuels,

A l'unanimité.

DELIBERE :


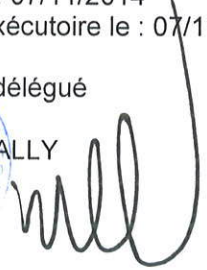
AUTORISE : le Maire à signer la Convention entre la ville et l'Institut de victimologie de Paris et le versement de la subvention de 8500€ tel que défini à l'article 1 de la convention

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué
Sophie VALLY



L'adjoint délégué
Sophie VALLY

